



CONTRAT DE LA  
**GRANDE BAIE**  
MARTINIQUE

# Valorisation environnementale des espaces balnéaires

Code : A.2.1

Maitrise d'ouvrage : CACEM / CAESM

Comité de pilotage : Maîtrise d'ouvrage, communes concernées, DM, ODE

Contexte et objectif de l'action

Les plages associées aux zones de baignade constituent des lieux de vie importants pour la population civile et dont la qualité se doit d'être préservée. Or, les espaces balnéaires sont sensibles à de nombreux types de déchets, marins avec l'arrivée de macro-déchets anthropiques ou de lasses de mer, terrestres avec les dépôts sauvages ou l'abandon des déchets liés à la consommation sur la plage.

Si pendant longtemps, la logique fut d'équiper de manière homogène les plages pour récupérer les déchets produits, une nouvelle logique prône au contraire de supprimer les poubelles de plage pour installer en arrière plage un dispositif de tri sélectif.

En parallèle de cette action, il est possible d'impliquer les usagers des plages dans leur gestion environnementale en installant des bacs à marée. Le bac à marée est un espace de collecte ludique des macro-déchets jonchant les plages où il est demandé aux usagers de déposer dedans uniquement les déchets anthropiques, les déchets naturels devant être laissés sur la plage.

Les communes disposant de plages sur la façade littorale de la baie de Fort de France signeront en 2020 la charte d'engagement « Une plage sans déchet plastique » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les objectifs de cette action sont à la fois de proposer une meilleure collecte des déchets sur les plages, de diminuer le coût du ramassage et d'impliquer la population dans la gestion environnementale des plages

## Description technique de l'action

L'action comporte :

- La mise en place et la gestion d'un dispositif de tri sélectif en arrière de plage et d'un bac à marée sur chaque plage ;
- La communication autour du projet ;
- Le suivi de l'action auprès du public via le calcul mensuel du tonnage de déchets récolté et la typologie des déchets récupérés ;
- Le retour d'expérience de l'action via une enquête annuelle auprès des usagers.

Communes concernées : Fort-de-France, Schoelcher, Trois-îlets, Anse d'Arlet

## **Avancement de l'action**

**Date de début de l'action: 2020**

### **Indicateurs:**

Etude préalable

Signature de la charte zéro déchets plastiques

Actions de valorisation et sensibilisation

**Date d'échéance de l'action : 2025**

Pourcentage d'avancement : 0%

## **Éléments financiers**

Budget total : 210K €

Budget disponible : 0K € HT

Budget à obtenir : 210K € HT

Années	Montant prévu	Montant dépensé	% engagement
2020	50K € HT		23%
2021	70K € HT		33%
2022	60K € HT		28%
2023	10K € HT		4%
2024	20K € HT		9%
TOTAL	210K € HT		